

Rallye des 3 frontières 2024

REGLEMENT GENERAL

1. DEFINITION

Le Vespa Club Roude Léiw Lëtzebuerg (VCRL) organise un rallye touristique-régularité en scooter de type VESPA, dénommé : **Rallye des 3 frontières**, qui se déroule les 20&21 juillet 2024 à travers les belles routes luxembourgeoises et ses frontières. Départ à Esch/Belval et Arrivée finale à Reckange – sur – Mess.

- Pour des raisons logistiques le nombre d'engagés est limité à 50 scooters, (25 équipes de 2)
- La prestation pour chaque participant comprend :

Vendredi 19 juillet 2024 :

- Accueil des participants avec verre de l'amitié & petite restauration offert par le club accueillant à partir de 16h00 au "Nascht" du Vespa Club Roude Léiw, situé à l'adresse suivante : 19, Huelstrooss L-4980 Reckange-sur-Mess.
- Distribution des cadeaux de bienvenue et du set R3F

Samedi 20 juillet 2024 :

- Cafés & croissants offerts par le club organisateur (VCRL) à partir de 8h00.
- Distribution du set de bienvenue du Rallye des 3 Frontières.
- Pour vos effets personnels, une camionnette sera à votre disposition pour l'acheminement des bagages sur le lieu d'arrivée de la première étape.
- Premier départ à 10h00
- Juste avant le premier départ, le carnet de route, au choix de chaque participant en français, en allemand ou en anglais, sera distribué pour la première étape.

Dimanche 21 juillet 2024 :

- petit déjeuner à partir de 7h00 à l'Hôtel
- Pour vos bagages, une camionnette sera de nouveau disponible pour les transporter à l'arrivée.
- premier départ à 9h00.
- Juste avant le premier départ, le carnet de route, au choix de chaque participant en français, allemand ou anglais, sera distribué pour la deuxième étape.

NB : Les déjeuners des 20 & 21/07 sont à la charge de chaque participant.

2. ETAPES

Le parcours comprend 2 étapes :

Samedi 20 juillet : (départ 10h00) Esch/Belval – arrivée près de Grevenmacher (autour de 200 kms)

Dimanche 21 juillet : (départ 09h00) Hôtel Simon's Plaza – arrivée près de Reckange – sur Mess (autour de 200 kms)

CONCURRENTS

- En s'engageant sur le Rallye, chaque pilote déclare être âgé de 18 ans minimum.
- La présence d'un passager n'est pas admise.
- Les pilotes doivent être titulaires d'un permis de conduire valide, ont l'obligation de porter casque et gants homologués tout au long de l'épreuve et tous les équipements de confort, de sécurité, sont vivement recommandés, notamment pour se prémunir des conditions climatiques aléatoires.
- Chaque participant doit se conformer à la réglementation routière en vigueur sur le territoire où il se trouve et doit être en mesure de présenter tous documents demandés par les autorités, relatifs à sa propre identité.
- Chaque concurrent doit disposer d'un gilet de signalisation réglementaire et d'un nécessaire de premier-secours (au moins 1 par équipe), en cas d'accident corporel.

3. VESPA

- Chaque Vespas engagé doit avoir une cylindrée minimum de 123 cm3 (à vitesse ou automatique), dont les caractéristiques, modèle, puissance et état général, doivent être jugées aptes par les organisateurs, à parcourir le rallye et ses nombreux dénivelés.
- Chaque VESPA doit être homologué pour rouler sur routes ouvertes, assuré et ses papiers

- correspondants, en règle et vérifiables sur simple demande tout au long du parcours.
- Chaque VESPA, sous la responsabilité de son pilote, doit être en parfait état de fonctionnement et doit faire l'objet, au préalable, d'une révision effectuée par toute personne ou garage compétent.
 - Chaque VESPA doit disposer des éléments de dépannage d'urgence pendant le Rallye (ex : bougie, câbles, roue de secours (**gonflée !**), ampoules, huiles, etc.) et de l'outillage correspondant.
 - Pour les VESPAS anciennes ou peu communes, on conseille d'emporter certaines de leurs composantes spécifiques (rupteur, condensateur, bobine HT) et les outils nécessaires à leurs remplacements.

Le bon état des pneumatiques est primordial !!!

4. MOYENNE KILOMETRIQUE

- La moyenne kilométrique/horaire de référence, pour tous les scooters engagés est de **40 km/h**
- Le jour du Rallye un temps de pause (repas, repos) est accordé, ce qui donne la formule suivante :

Temps de trajet + temps de pause = temps de parcours.

(Exemple : 7h de temps de trajet + 1 heure de pause quotidienne = 8h de temps de parcours)

5. ASSISTANCE

- Une assistance « amateur », limitée au seul parcours prévu dans le carnet de route, est assurée tout au long du circuit par un « véhicule balai » qui se trouve toujours derrière la dernière équipe.
- Les pilotes et Vespas « hors parcours » ne sont pas secourus par l'assistance et endossent l'entière responsabilité de leurs écarts.
- Sur le bord de route, aucune intervention sera réalisée par l'assistance, la Vespa sera chargée (dans la limite des capacités de chargement du véhicule d'assistance !). Le soir de l'étape l'assistance pourra éventuellement intervenir sur la panne de la Vespa, sans pouvoir en aucun cas assurer toutes les interventions mécaniques.
- Toute intervention de l'assistance sur le parcours entraîne pénalité pour l'équipe. (Voir article « Pénalités »)
- En cas de panne, le véhicule d'assistance ne peut en aucun cas assurer le transport des pilotes malchanceux, qui doivent être pris en charge par le coéquipier.

NB : Les dépannages sont effectués à titre gracieux et les pièces détachées fournies par l'assistance, sont à régler directement à l'étape du soir au VCRL.

6. SIGNALÉTIQUE & CHRONOMETRAGE

- Chaque capitaine d'équipe appose sur sa Vespa la signalétique dont le numéro d'équipe figure en rouge.
- Pendant toute la durée de la manifestation, les concurrents ont l'obligation d'apposer sur le tablier de la Vespa, bien visible (devant sacs et bagage), la bannière portant le numéro d'équipe. La perte, l'enlèvement ou la mauvaise visibilité de la signalétique entraîne pénalité (voir article « pénalités »).

7. DEROULEMENT

- L'épreuve se déroule par équipes de 2 Vespas, dont les départs sont fixés, **toutes les 2 minutes**, à heure et minute précises.
Exemple : équipe N°01 part le matin à 10h00 respectivement 9h00 pour le dimanche, équipe N°02 partira à 10h02, équipe N°03 partira à 10h04, etc....
 - Toute équipe ne se présentant pas à l'heure exacte de son départ d'étape subit une pénalité (voir article « pénalités »)
 - Au départ de chaque étape et à l'arrivée de l'étape, on relève le kilométrage de la Vespa du capitaine dans une zone signalée « Relevés kilométriques », afin de déterminer la distance parcourue. Chaque kilomètre de plus ou de moins par rapport au kilométrage idéal du parcours entraîne pénalité (Voir article « pénalités »).
- En cas de dysfonctionnement du compteur du capitaine, sera retenu le kilométrage idéal du parcours majoré d'une pénalité (Voir article « pénalités »).
- Chaque équipe doit suivre l'itinéraire indiqué sur le carnet de route, en respectant les « **contrôles de passage et/ou épreuves** » **obligatoires** et la **moyenne kilométrique/horaire**

imposée.

- Chaque équipe doit rallier l'arrivée complète de tous ses équipiers et de tous ses scooters. Si une équipe arrive incomplète (pilote ou scooter manquant), elle subit une pénalité (Voir article « pénalités »).

- NB : Seule l'horloge officielle sur la ligne de départ et d'arrivée fait foi et aucune décision des commissaires ne peut être remise en cause !

8. CONTROLES

- Pendant l'étape, au moins 1 « contrôle de passage » obligatoire est prévu sur le parcours et **chaque équipier doit apposer sur la bannière de son scooter à l'emplacement prévu l'adhésif faisant foi de son passage au contrôle**. D'autres « contrôles de passage et/ou épreuves » aléatoires peuvent être effectués à tout moment sur le parcours.

- A l'arrivée de l'étape, tous les membres de l'équipe doivent faire vise aux contrôleur l'adhésif attestant la validation du/des points de contrôle(s).

- Le/les contrôle(s) de passage et/ou épreuve(s) sont ouverts 30 minutes avant le passage théorique de la 1^{ère} équipe et ferment 1 heure après le passage théorique de la 1^{ère} équipe !

- Les « contrôles d'arrivée » ferment chaque soir 1 heure après l'heure théorique d'arrivée de chaque équipe.

NB : En cas de manquement du « contrôle de passage et/ou épreuve » ou du « contrôle d'arrivée » d'au moins 1 équipier, une pénalité est infligée à l'équipe. (Voir article « Pénalités »).

- Aucun arrêt à moins de 150 mètres de l'arrivée n'est autorisé ; des contrôles discrets sont effectués aux abords de l'arrivée des étapes.

NB : Dans la zone des 150 mètres avant l'arrivée, si au moins un équipier est aperçu à l'arrêt pour « attendre l'heure idéale », ou s'il pose pied à terre, une pénalité est infligée à l'équipe (Voir article « pénalités »).

Toutefois, en cas d'engorgement de la zone d'arrivée, si une ou plusieurs équipes sont priées d'attendre par les contrôleurs, aucune pénalité « pied à terre » n'est infligée.

9 – PENALITES

- Chaque équipe commence le rallye avec zéro point de pénalité.

- Les différentes pénalités sont décrites ci-dessous :

- Chaque seconde entière d'avance ou de retard, au contrôle d'arrivée (comparé au temps de parcours idéal) : **10 points**.
- Chaque kilomètre entier de plus ou de moins (comparé au kilométrage idéal) : **1000 points**.
- Arrêt d'une équipe (au moins 1 équipier) à moins de 150m de l'arrivée ou pied(s) à terre (au moins 1 équipier) à moins de 150m de l'arrivée : **10000 points**.
- Retard au départ de l'étape (au moins un équipier). Si l'équipe se présente, son départ s'effectue après la dernière à partir : **10000 points**.
- Enlèvement, perte ou mauvaise visibilité de la banderole de course (au moins un équipier) : **10000 points**.
- Chaque manquement d'une épreuve entraînera une pénalité (au moins un équipier) : **10000 points**.
- Dissociation d'une équipe à l'arrivée : **25000 points**.
- Arrêt/fonctionnement du compteur kilométrique : **50000 points**.
- Manquement d'un contrôle de passage (au moins un équipier) : **50000 points**.
- Arrivée au contrôle d'étape après la fermeture du contrôle d'arrivée : **75000 points**

NB : L'équipe qui totalise au terme du Rallye le minimum de points de pénalités est victorieuse. Les 3 premières équipes sont primées avec remise de prix pour chaque équipier. (En cas d'ex aequo, une question subsidiaire départagera les gagnants)

10 – VALIDITE DU REGLEMENT

- Seul ce règlement est valable pour toute la durée du rallye et toute décision le concernant ne relève que de l'unique compétence des organisateurs et aucun concurrent ne peut se prévaloir d'un autre règlement, quel qu'il soit.

- L'organisation se réserve le droit de mettre hors-jeu une équipe en cas de non-respect des articles de ce règlement ou en cas d'attitude contraire à l'esprit de camaraderie et de fair-play de l'épreuve. En outre, les organisateurs peuvent exclure du rallye toute équipe ou tout concurrent

dont le comportement mettrait en danger la vie d'autrui.

- Les participants acceptent la publication, quel que soit le média, de toutes photos sur lesquelles ils pourraient apparaître, à toutes fins de promotion du Rallye des 3 frontières.
- Aucun dédommagement n'est dû à aucun participant par l'organisation, quoi qu'il puisse advenir.

NB : En s'alignant au départ, chaque concurrent accepte de manière irrévocable toutes les dispositions prévues dans le présent règlement.

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros de téléphone et adresse électronique utiles au Rallye des 3 frontières :

- Geoffrey : +352 691 850 910

- Yann : +352 621 365 955

- info.r3f@vespaclub.lu

**Inscriptions ouvertes du 21 janvier 2024, 10h00 au 30 mai 2024,
23h59 sur www.vespaclub.lu**

TARIF CHAMBRE TWIN :

195€/personne